



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur le dialogue et coopération trilatérale entre l'Union européenne, la Chine et l'Afrique

*2902ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES
Bruxelles, le 10 novembre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil remercie la Commission pour sa communication et soutient sa proposition de mettre en place un dialogue et une coopération trilatéraux entre l'Union européenne, l'Afrique et la Chine, visant à promouvoir la paix, la sécurité et à contribuer aux efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique.
2. L'Afrique est un partenaire stratégique de l'UE dans le cadre du plan d'action adopté lors du Sommet Afrique/UE de Lisbonne en 2007. La Chine joue également un rôle croissant en Afrique et offre de nouvelles perspectives pour le développement économique du continent africain. Des engagements importants entre la Chine et l'Afrique ont été pris en novembre 2006 dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC).
3. Dans ce contexte renouvelé, il apparaît utile de mieux coordonner les efforts de l'UE et de la Chine autour de priorités qui correspondent aux besoins de l'Afrique. Le Conseil considère que l'établissement d'un dialogue trilatéral, dans la continuité des initiatives prises depuis le sommet UE-Chine de 2006, est de nature à renforcer les partenariats bilatéraux que l'UE entretient tant avec la Chine qu'avec l'Afrique, y compris l'Union africaine, en permettant d'identifier des intérêts communs et des champs de coopération. Ce dialogue trilatéral contribuera à appuyer les efforts engagés par l'Afrique et la Communauté internationale en faveur de la démocratisation, l'intégration politique et économique, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme.

P R E S S E

4. Le Conseil considère que cette coopération doit être développée dans le cadre d'une approche conjointe et mise en œuvre par des initiatives dans les secteurs de la paix, de la sécurité et du développement économique et social durable en Afrique. Les propositions de la Commission en matière de coopération trilatérale – des initiatives dans les secteurs de la paix et de la sécurité en Afrique, de l'appui aux infrastructures africaines, de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en s'appuyant sur des plans et programmes existants – vont en ce sens. Une attention particulière doit être accordée à la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, où l'Union européenne et la Chine peuvent contribuer ensemble à la stabilité des pays africains et au renforcement des capacités africaines de gestion des crises. Compte tenu de l'interdépendance entre développement et sécurité, une coopération trilatérale autour de ces initiatives devrait favoriser la cohérence des actions dans ces différents secteurs.
5. Dans un souci d'efficacité, le Conseil souhaite que cette coopération trilatérale se développe progressivement dans les enceintes existantes et dans le cadre des structures établies dans les partenariats bilatéraux. Le Conseil souligne l'intérêt d'une approche commune sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement et sur la prévention des crises de surendettement, en tenant compte de la déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra.
6. Le Conseil note avec intérêt les recommandations de la Commission. Il invite la Commission, les Etats membres et les instances compétentes du Conseil à examiner de manière plus approfondie ces propositions et à participer activement au processus de mise en œuvre de propositions concrètes. Le Conseil encourage l'Afrique et la Chine à coopérer avec l'UE pour établir un dialogue et une coopération trilatérale."
